



## Nouvelles organisationnelles

### Mois du piéton

Octobre est le mois du piéton. À cette occasion, la Sûreté du Québec tient à rappeler que tous ont leur part à jouer pour assurer leur sécurité sur le réseau routier, incluant les piétons eux-mêmes.

Rappelons que les mois d'octobre à décembre sont les mois où l'on rapporte le plus de collisions impliquant un piéton. La diminution des heures de luminosité et la conduite non adaptée aux conditions climatiques et routières peuvent expliquer, en partie, cette réalité. Tous se doivent de respecter le *Code de la sécurité routière*, de respecter la signalisation, d'être attentifs et d'être visibles lors de leurs déplacements, et ce, peu importe le moyen de transport.

### Sécurité routière

Le 20 septembre, à l'intersection des routes 104 et 139, à Cowansville, il y a eu une collision entre un véhicule lourds et une voiture. La conductrice du véhicule ne s'est pas immobilisée à son feu rouge et le véhicule lourd avait le feu vert. La dame fut transportée à BMP où on ne craint pas pour sa vie. La circulation dans le secteur a été perturbée le temps que les intervenants interviennent de façon sécuritaire.

Toujours le 20 septembre, sur la rue Principale, à Cowansville, une conductrice a reçu un constat d'infraction de 494\$ pour avoir conduit un véhicule alors que son permis de conduire était sanctionné. De plus, elle fut arrêtée pour supposition de personne et fut libérée par sommation, elle devrait faire face à la justice ultérieurement. En outre, le propriétaire du véhicule a reçu aussi un constat de 494\$ pour avoir laissé conduire son véhicule par une personne qui fait l'objet d'une sanction et le véhicule fut saisi pour une période de 30 jours.

Le 21 septembre, sur la route 202, à Cowansville, un propriétaire d'un véhicule a reçu un constat d'infraction de 317\$, car son véhicule est non muni d'un système d'échappement conforme aux normes.





Le 22 septembre, près de l'école JBH Larocque à Cowansville, s'est tenu la deuxième édition de l'opération *Bonne Conduite* réalisée en collaboration avec la ville de Cowansville. Cette opération a permis de souligner les bons comportements des automobilistes. Tout comme la première édition qui eut lieu au mois d'avril dernier, ce fut un franc succès. Les patrouilleurs de la SQ ont intercepté pas moins de 20 conducteurs émérites circulant sur la rue Oliver et Laurier, à Cowansville et se sont vu remettre des mains de la mairesse de Cowansville, Mme Sylvie Beauregard, un certificat cadeau leur permettant de participer à des événements culturels se déroulant à Cowansville.



Sur la photo, les agents de la Sûreté du Québec ayant pris part à l'opération *Bonne Conduite* accompagnés de la mairesse de Cowansville, Mme Sylvie Beauregard.



La mairesse, Mme Sylvie Beauregard, remettant un certificat cadeau à un conducteur émérite.

Le 24 septembre, sur la route 233, à Farnham, lors d'une opération cinémomètre, il y a eu émission de deux constats d'infraction à des conducteurs ayant été captés à 120 km/h dans la zone de 90 km/h. Ils ont reçu un constat d'infraction de 198\$ et deux points d'inaptitude.

Le même jour, une opération cinémomètre s'est aussi tenue sur le chemin Brome, à Lac-Brome. Lors de cette opération, il y a eu l'émission de trois constats d'infraction, dont un constat pour un grand excès de vitesse (GEV). Le conducteur s'est fait capturer à 132 km/h dans la zone de 80 km/h et reçu un constat de 817\$ et 10 points d'inaptitude et le permis de conduire fut suspendu pour une période de 7 jours.

Le 25 septembre, sur le chemin Grande-Ligne à Notre-Dame-de-Stanbridge, un conducteur a reçu un constat d'infraction de 228\$ et trois points d'inaptitude pour avoir circulé à 112 km/h dans la zone de 80 km/h.

Dans la nuit du 25 septembre, sur la route 104, à Farnham, un homme fut arrêté pour conduite de véhicule avec les capacités affaiblies par l'alcool. Conduit au poste de police, il a échoué l'éthylomètre avec un taux d'alcoolémie supérieur à trois fois la limite permise. Son véhicule fut saisi pour une période de 30 jours et son permis de conduire fut suspendu pour 90 jours. Libéré par citation à comparaître, il devra faire face à la justice ultérieurement.

Toujours le 25 septembre, deux propriétaires de véhicule ont reçu un constat d'infraction de 519\$, car ces derniers n'avaient pas contracté l'assurance responsabilité.





### Enquêtes criminelles

Le 21 septembre, les patrouilleurs sont intervenus à une résidence de la rue Bruce, à Dunham pour une introduction par effraction où des outils ont été dérobés.

Le 22 septembre, il y a eu une prise de plainte pour un vol de plus de 5000\$ d'outils à batteries de marque DeWalt dans une remorque, sur la route 202, à Pike-River. Le vol est survenu au cours de la soirée du 21 septembre.

Le même jour, deux commerces du Lac-Brome ont été la cible de voleurs sur le chemin Knowlton et le chemin Lakeside. Sur place, les suspects ont dérobé le contenu de la petite caisse et causé des dommages pour arriver à leur fin.

Le 23 septembre, en relation avec le vol de différentes bonbonnes de gaz survenu la semaine dernière dans un commerce de Cowansville, l'obtention d'une information du public a permis de réaliser une perquisition sur le boulevard Pierre-Laporte, à Brigham. Lors de cette perquisition, six bonbonnes de 20 litres ont été retrouvées. La valeur des biens retrouvés est estimée à environ 2500\$. L'enquête est toujours en cours dans ce dossier.

Dans la nuit du 25 septembre, sur le chemin Iron Hill, à Lac-Brome, un citoyen s'est fait voler son motocross Yamaha TTR23 2018 de couleur bleu, immatriculé V41620R.

Des enquêtes sont toujours en cours concernant ces événements. Rappelons que tout événement suspect, acte criminel ou si vous possédez de l'information sur certains événements, vous pouvez communiquer de façon confidentielle à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1-800-659-4264.

### Prévention

Les activités de prévention ont recommencé dans les écoles. Au cours des dernières semaines et tout au long du mois de septembre et du mois d'octobre, le sergent Steeve Côté et l'agente Stéphanie Lemay vont rencontrer plusieurs classes de maternelle afin de les sensibiliser à la sécurité en transport scolaire. Cette présentation ludique permet aux jeunes de bien apprendre les règles de sécurité à respecter aux abords d'un autobus scolaire. Sur la photo, le matériel utilisé pour représenter l'importance de la règle du 10 pas lorsqu'on doit passer devant un autobus.





# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services — MRC Dunham

20 au 27 septembre 2022

